

LA FUITE D'UN VAILLEUR DE NUIT LILLOIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Pas de doute possible. Les 355 fr. 60 du tirage de l'hôtel n'avaient été effectués que par le menu-treffer de l'opération effectuée par le veilleur de nuit Maurice Marvoux.

Mais « le principal » du virement de compte effectué à son avantage par Maurice Marvoux était ailleurs. De toute évidence, les 52.000 francs du voyageur belge étaient et le gros morceau. C'était ce dépôt conséquent qui avait décidé Marvoux à filer à l'anglaise.

LENQUÊTE POLICIERE

Cette affaire, claire à présent comme de l'eau de roche, était exposée à 14 h. à M. Duvernell, commissaire de police, débranchant une enquête policière inédite.

Des renseignements recueillis, il apparaît que le veilleur de nuit a dû prendre un des trains de la première heure pour Bruxelles ou Paris. Il était trop tard pour arrêter le fuyard à l'arrivée du rapide à la Gare du Nord à Paris, comme en la capitale de la Belgique.

Come adresse à Lille, Maurice Marvoux, qui est célibataire, avait donné à M. Duvernell, 3 rue du Château, à Saint-Maurice-Lès-Lille.

Deux agents de sûreté, MM. Belomme et Delmarie, se rendirent à cette adresse. Ils y trouvèrent une maison où on loue des chambres garnies et tenue par Mme Veuve Foulon.

Derniers détails : Mme Vve Foulon a déclaré que son locataire lui avait présenté des papiers d'identité en règle. Ceci établit que Marvoux était bien le nom du veilleur de nuit.

LE SIGNALLEMENT DU VOLEUR

Voici le signalement du gaillard, à toutes fins utiles : Taille 1 m. 60 ; cinq dents en sur le devant de la mâchoire ; cheveux châtain ; menton et lèvres rasées complètement ; forte corpulence ; complet veston noir, bordé de soie ; pardessus noir à très beaux boutons ; ceinture en cuir.

Retrouverons-nous le fuyard au pays de la « Gueuze-Lambic » ou à Paris qui séjourne ? C'est évidemment fort désirable, surtout pour le propriétaire des 52.000 francs belges.

ROUBAIX-LAINES

10, Rue des Fossés, LILLE Métricos 6 Hls, col. div., 1.50 les 50 gr.

UN ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE N° 16, A LENS

Hier, vers 11 heures, alors qu'il effectuait son travail dans une veine de la fosse 16 des Mines de Lens, le sujet s'est précipité dans la fosse, entraînant avec lui une lampe à acétylène.

Arrivé à une dizaine de mètres, le docteur, expira quelques instants après des suites d'un enfoncement du thorax et d'une fracture du bassin.

ATTAQUE ET DÉVALISE DANS LA NUIT, A AMIENS

M. Gambier, âgé de 56 ans, négociateur en fonds de commerce, 93, Boulevard Falherber à Amiens, regagnait son domicile hier matin vers 11 h. 30.

Renversé et frappé, M. Gambier fut dépouillé de son porte-monnaie, de son portefeuille et d'une somme de 25.000 fr. qui avait pu être saisi par un voleur.

POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE DES MINEURS

M. De Ramel, député du Gard, vient de déposer dans le bureau de la Chambre quatre nouvelles propositions de loi tendant à lutter contre le chômage des mineurs.

1. En diminuant de moitié les impôts sur les charbons. 2. Au moyen d'un tarif de chemin de fer et de vols d'eau spécial aux charbons et dérivés étrangers, sauf s'il s'agit de combustibles n'existant pas en France.

3. En diminuant de 10 % les tarifs de transport du charbon français par raccourcis de 100 kilomètres ou fraction de ce parcours. 4. En multipliant par trois les tarifs de douane accrus et de importation sur l'étranger des charbons étrangers en France.

LES YEUX DE RUBIS

Dr. FABIEU

— Eh bien, continua le gavroche, vous avez vu ce coup de frein ? Une chovette mécanique, tout de même ! Châssis allongé, six cylindres, le dernier ci du genre... Et vous-mêmes cette forme d'obus...

— Tu dirais un petit torpilleur monté sur roulettes. Savez-vous comment on l'appelle ici ? Le « auto gris ». Et ce n'est pas de la poussière qui se dégage. C'est la couleur. Ça se voit, moins, comprimez-vous.

— Et maintenant, revêlez la plaque... Si vous la déchiffrez, je vous paie des primes. La voiture dépassait le calvaire, présentait son arrière ; mais au même moment, un jet de vapeur vint, volant la plaque.

— Voilà ! fit le gamain tranquillement. — Quels sont donc ces individus ? demanda M. Desiré fortement intrigué. De simples fraudeurs ?

— Quant à ça non ! le maître de la voiture est riche, millionnaire même. — Tu le connais, tu l'as vu ?

— Et vous ? ricana le gamain. — Comment, et vous... Qu'est-ce que tu veux dire ?

— Qui veut de passer sous votre nez, ça vous va-t-il, ça vous connaît-il ? — Non, évidemment... avec ce masque, ces lunettes...

— Voilà ! continua le petit détective. Seulement il s'est arrêté l'autre soir... — Quand donc ?

— Hier. — Hier ! lança M. Desiré qui avait tressailli. A quelle heure ?

Pour les BEAUTES des DENTS N'oubliez jamais GLYCIOR CRÈME DENTIFRICE (sans fluorure) La plus belle découverte scientifique...

AMOUR MALHEUREUX A HELLEMES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les agents de sûreté Beart et Bouquet se présentaient hier matin, à 19 h. 30 à l'hôtel qui abritait la folie de ces amoureux.

— Ouvrez ! Police ! Vérification des papiers. — Un petit bruit, une clef qu'on remue dans la serrure etc., un coup de feu bref, sec, inattendu.

La porte enfoncée révèle le drame. Le jeune homme est hébété, hagard, les yeux sans expression, impavide...

La petite Andréa est étendue sur le lit. Ses cheveux d'or, courts et bouclés, sont tachés de sang, le visage est pâle, exsangue, de sa main droite, elle tient un revolver.

Ses poitrines laissa exhaler quelques soupirs. — LA MORT — M. Sabaterie, chef de la Sûreté et M. le docteur Crépin, avertis par fil, accourent.

La balle a pénétré par la tempe droite, où sortie à deux centimètres au-dessus de la bordure supérieure de l'oreille gauche, a heurté l'encadrement de la cheminée, a ricoché et est retombée sur l'oreille.

C'est un vaquin que le dévoué praticien et que M. Sabaterie ont essayé de recueillir quelques mots. — La pauvre jeune fille, qui avait vécu avec tant de tendresse, mourrait d'amour comme une fleur qu'incendie le radieux soleil de midi...

Se fuge-tu son « chant du cygne ». — LA DOULEUR — Nous avons vu le jeune Robert dans les salles de la Sûreté, où il stationna hier après-midi pour permettre à M. Sabaterie de recueillir les éléments de son dossier.

Leurs illusions, leurs tristesses contrariées, leur bonheur complot éphémère, puis son infortune, leurs résolutions de ne point rentrer à Hellemes coûte que coûte et leur intention d'aller vers midi se suicider tous les deux dans les fortifications.

— L'AMOUR MALHEUREUX — Il ne reste plus rien de cet amour malheureux qu'un cadavre à la Morgue, qu'un pauvre amant désespéré, qu'une famille où la joie et le bonheur sont pour toujours disparus.

Plus rien que du regret, que du souvenir, que du remords. Plus rien ! — FRED. —

AUX BONS VINS DE TABLE

Vente DIRECTE aux CONSOMMATEURS sans frais de port, en gare de Lille. Expédition par colis de 55, 110, 220 litres. Envoi d'échantillons : 1 fr. 50 par échantillon.

PHIX MODÈRE. — DEMANDER TARIF Représentants sérieux sont acceptés. P. DANJARD Négociant-Propriétaire à CARCASSONNE

TERRIBLE QUERELLE

Vendredi matin, on découvrait sur la route, près de Bourseville (Somme), le cadavre d'un ouvrier agricole nommé Georges Boujonnier, âgé de 61 ans.

L'enquête ouverte pour déterminer les circonstances de la mort a été menée par le commissaire de Bourseville à Friville-Escarboin, Boujonnier fit la rencontre de deux cyclistes, Eugène Bayard et Robert Luchon avec lesquels il se prit de querelle.

Frappé d'un coup de poing par Eugène Bayard, l'ouvrier agricole tomba tandis que les deux cyclistes s'enfuyaient. Aussitôt une congestion cérébrale, Boujonnier ne devait plus se relever. Bayard a été inculpé de coups ayant entraîné la mort.

UN SEPTUAGÉNAIRE TOMBE DANS UN PUIT ET SE NOIE A TOURCOING

Un pénible accident s'est produit hier au quartier du Virolot à Tourcoing. Un vieillard, M. Henri Guillemé, âgé de 70 ans, lisserand, ayant trébuché malencontreusement, a perdu l'équilibre et est tombé dans son puits. Des voisins le sortirent de sa position critique, mais la mort avait fait son œuvre. La camionnette de la police conduisit le vieillard à l'hôpital civil, où on ne put que constater le décès, dû probablement à l'immersion.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital.

— Non, évidemment... avec ce masque, ces lunettes... — Voilà ! continua le petit détective. Seulement il s'est arrêté l'autre soir... — Quand donc ?

— Hier. — Hier ! lança M. Desiré qui avait tressailli. A quelle heure ?

— Sais pas, j'ai pas de mémoire. Ça devait être autour de huit heures, le plus tôt depuis un bon moment.

— Et c'est qu'il n'y avait pas une femme ? — Si... une dame toute émitouflée... — Une dame émitouflée... balaisait M. Desiré qui avait à peine entendu les plâtres de la question. Tu l'as vue ?

— Tu pourrais me faire son portrait ? — Hé ! elle avait un tas de roquettes sur le museau... — Essaye, inista le détective, rappelle-toi souvenirs à Brune ou blonde ?

— Oui... Une brune aux yeux bleus. Seulement, moi je gobe pas les brunes. — Le détective avait poussé un soupir de soulagement.

— La preuve est faite, murmura-t-il. Brune, des yeux bleus... c'est bien Denise. Denise a passé par là. Reste à savoir où on l'emmenait.

— Il releva la tête et s'adressant au petit : — Tu dis que l'homme t'a parlé, le maître de la voiture... Et descendu alors ?

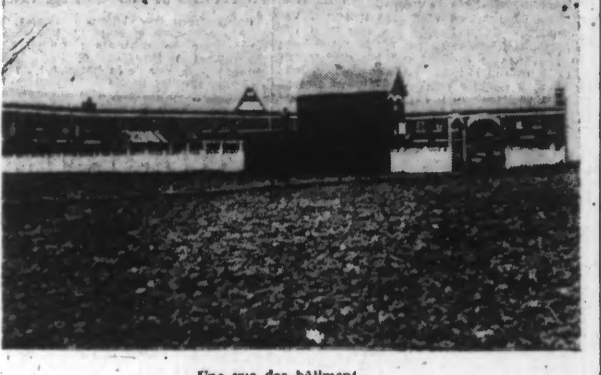
— Oui. Ça a payé ? venait de tomber en équilibre, de se trouver mal, quel ! Faut tout vous expliquer... Il fallait lui faire prendre quelque chose...

Le Sanatorium de Saily-lez-Lannoy

Une réunion des délégués de la Fédération Mutualiste

Le dimanche 1er mars à ce lieu, au Foyer des Mutilés, 3 rue de l'Espérance, à Roubaix, une réunion très importante de tous les délégués de la Fédération mutualiste de Roubaix, Lannoy et leurs cantons, en vue de la constitution définitive du Conseil d'administration du Sanatorium de Saily-lez-Lannoy et la

Le sanatorium, dont il est bon de rappeler l'origine, est dû à l'initiative de l'Union des sociétés de secours mutuels de Roubaix et de ses cantons, qui, il y a quelques années, conçurent le projet de créer un établissement pour accueillir les mutualistes atteints de l'affreux mal de la tuberculose.



Une vue des bâtiments.

Grâce aux subventions de l'Etat, du département, des communes environnantes, et à certains concours bénévoles, ils parvinrent à y réaliser, en quelques années, un projet à exécution et, en mars dernier, l'adjudication pour la construction des bâtiments avait lieu.

La construction a été terminée et les travaux de décoration sont terminés. Le bâtiment, admirablement placé en pleine campagne, s'élève sur une emprise de 12 hectares et de 21 mètres de la façade.

Le bâtiment, admirablement placé en pleine campagne, s'élève sur une emprise de 12 hectares et de 21 mètres de la façade.

La loi d'assistance prévoit la répartition des dépenses de construction et de fonctionnement dans le canton de Genève.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

FABRIQUÉES PAR RIVOIRE & CARRET LA PREMIERE MARQUE DU MONDE PÂTES AUX OEUFS ILLUSTRÉS

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

Le projet de loi sur les aliénés, devant le Sénat, M. Doumer a prononcé l'éloge funèbre de M. Robert Lacroix, sénateur du Rhône, décédé ces jours derniers.

UN ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT RELATIF AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARCQ-EN-OSTREVENT

Le Conseil d'Etat statuant en contentieux section spéciale du Contentieux, leur sous-section, a statué, en audience publique :

Sur la requête présentée par les sieurs Leduc, Léger et autres conseillers municipaux de Marcq-en-Ostrevent (Nord), ledite requête enregistrée au Secrétariat de l'Administration le 14 août 1929 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté en date du 26 juin 1929, par lequel le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat, Dumont, Gaillet, Delcourt, Descloux, Nollet, Dumont, Gaillet, Monier J.-B., Monier Jean-Robert, Noël Carouss, Fassin, Toussaint, Ignace, Varrault et autres, et a annulé les opérations du deuxième tour de scrutin :

1. Qu'il soit sursis à l'égard des requêtes, et que l'arrêté en question soit maintenu ; 2. Que le Conseil de Préfecture interdépartemental siégeant à Lille, statuant sur les protestations formulées par eux et d'autres contre les opérations électorales aux élections municipales de Marcq-en-Ostrevent pour le renouvellement du Conseil municipal, a proclamé élus au premier tour les sieurs Leduc, Léger, Wiat